

Pôle vie locale et citoyenne

Service vie associative et citoyenneté

Notice

Subvention 2024 - Coup de pouce égalité

La Ville de Quimperlé souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes en intégrant des critères d'éga-conditionnalité dans sa politique d'octroi des subventions.

Ainsi, les initiatives et actions portées par les associations quimperloises en matière d'égalité femmes-hommes pourront être valorisées via une bonification de leur subvention.

Cette valorisation est intégrée à la demande de subvention annuelle et conservera l'appellation « Coup de pouce égalité », proposé ces deux dernières années.

Critères d'éga-conditionnalité :

Les actions proposées auront pour but la mise en œuvre de mesures destinées à mieux prendre en compte la place de chacun.e et à faire disparaître les inégalités de sexe et de genre.

- Actions de formation, de prévention, de sensibilisation autour des violences sexuelles ou sexistes et favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes (ex. sensibilisation à la problématique des stéréotypes de genre)
- Actions favorisant l'accès à la pratique sportive, culturelle, de loisirs etc... des publics féminins, dans les milieux majoritairement masculins et inversement.
- Actions favorisant l'accès des femmes dans les instances de décision majoritairement masculines et inversement.

Justificatifs à fournir :

Description des initiatives et/ou actions avec des données qualitatives et quantitatives. Les actions devront être décrites de façon claire et précise : Activités, fréquence, publics, objectifs, effectifs, perspectives d'évolution, ...